

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0155

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux - Année 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliot), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

Conseil du 23 février 2015**Délibération n° 2015-0155**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux - Année 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux est composée d'anciens malades, d'abstinents volontaires et de sympathisants qui apportent leur soutien aux malades alcooliques et à leur famille, tout en œuvrant pour la prévention et la lutte contre l'alcoolisme.

Afin d'être en conformité avec la Métropole de Lyon, l'association a modifié ses statuts et a changé de dénomination sociale. Auparavant association Amitié des personnels communautaires et municipaux (ACM), elle est devenue association Amitié des personnels métropolitains et municipaux.

Dans le cadre du dispositif risque alcool mis en place par la Communauté urbaine de Lyon et repris par la Métropole, l'association est reconnue comme membre du réseau interne de soin et d'accompagnement.

A ce titre, elle intervient, en partenariat avec les services médicaux, les partenaires sociaux, la hiérarchie, pour accompagner individuellement les agents en difficulté avec la consommation d'alcool et prolonger, dans la sphère privée, l'aide apportée dans le contexte professionnel tout en favorisant un lien entre ces 2 espaces.

Les actions d'accompagnement individuel des agents, menées par l'association, se font hors du temps de travail.

La présente convention a pour objet de préciser les engagements de la Métropole pour l'année 2015.

a) - Bilan de l'année 2014

Par délibération du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000€ au profit de ACM pour l'année 2014.

En 2014, 10 malades ont été signalés et contactés par l'association. Les 1ères rencontres se sont déroulées lors des permanences de l'association. Il s'agit là d'un moment important qui permet de nouer une relation de confiance pour envisager un accompagnement. Les 100 permanences se sont déroulées dans 3 lieux différents de l'agglomération.

L'association travaille en relation étroite avec le centre de soins spécialisés de Letra (4 réunions avec le personnel et la direction ; 8 réunions forum avec les malades hospitalisés).

7 réunions avec les subdivisions ou visites sur place ont été organisées.

Par ailleurs, l'association a participé à des événements comme le forum des associations dans le 4° arrondissement de Lyon, une réunion d'information au collège La Trinité à Lyon 6° et organisé des manifestations comme des concours de coinche, le loto, le tirage des rois ainsi qu'une sortie familiale au Pilat (Pélussin).

L'association réunit 36 adhérents ; les malades ne cotisent pas pour la 1ère année d'adhésion.

b) - Programme 2015

L'association poursuivra ses activités en 2015 et envisage de renforcer sa communication afin de se faire connaître auprès des nouveaux agents de la Métropole. Elle prévoit, notamment, en se rapprochant des services métropolitains :

- d'organiser des campagnes d'information à la sortie du restaurant afin de toucher le plus grand nombre de personnes,
- de communiquer sur l'intranet (Comète) et dans le magazine Côté cour côté jardin en présentant les actions menées.

Elle envisage également de renforcer la prévention en :

- menant des réunions d'information dans les collèges et lycées, actions qui pourraient être concertées avec les services métropolitains,
- en rencontrant les subdivisions et les nouvelles directions de la Métropole.

c) - Budget de l'association

Le budget prévisionnel pour l'année 2015 se décompose comme suit :

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyer	4 300	subvention Ville de Lyon	3 850
eau	150	subvention Métropole	4 000
assurance local	400	subvention Centre communal d'action sociale (CCAS)	215
téléphone, internet	500	adhésions	528
sortie familiale	1 000		
tirage des rois	100		
réunions mensuelles, AG	500		
journée d'études	200		
déplacements Fitpat	350		
frais de déplacements	200		
événements familiaux	150		
cotisations diverses	100		
frais de secrétariat et affranchissement	643		
Total	8593	Total	8593

Conformément aux termes de la convention annuelle, il est proposé que la Métropole de Lyon porte le montant de la subvention versée à l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux pour l'année 2015 à 4 000 €. Cette subvention sera payée en un seul versement à réception de la demande d'appel de fonds ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au profit de l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux dans le cadre de ses actions pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Amitié des personnels métropolitains et municipaux définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant correspondant à la participation financière de la Métropole octroyée pour l'année 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole pour la somme de 4 000 €, exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4356.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.